

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PRÉFET DE L'ISÈRE

Grenoble, le 11 mai 2016

## Réunion de travail en préfecture pour la journée nationale d'action du jeudi 12 mai 2016

---

Suite aux instructions ministérielles, une réunion s'est tenue aujourd'hui à la préfecture de l'Isère en vue de préparer la journée nationale d'action annoncée le jeudi 12 mai 2016, contre le projet de « loi travail ».

Le directeur de cabinet du préfet, le directeur départemental de la sécurité publique ainsi que la chef du service départemental des renseignements territoriaux ont ainsi pu échanger avec les organisations syndicales (FO, CGT, Solidaire, Solidaire Étudiants et UNEF) afin de préparer au mieux cette journée de mobilisation. Les horaires de la manifestation, le parcours, la constitution d'un service d'ordre interne efficace... ont été analysés afin de garantir la sécurité des manifestants, des forces de l'ordre et d'éviter tout débordement.

La préfecture de l'Isère rappelle que toute manifestation sur la voie publique est soumise à l'obligation d'une déclaration préalable, faite au préfet, 3 jours francs au moins et 15 jours francs au plus avant la date de la manifestation. Si cette démarche n'est pas effectuée, le rassemblement est illégal, tel que l'était la déambulation hier soir dans les rues de Grenoble.

### **Contact presse :**

Service communication de la Préfecture

Téléphone : 04 76 60 48 05

[communication@isere.pref.gouv.fr](mailto:communication@isere.pref.gouv.fr)



@Préfet38